

Le Conseil d'Administration d'Eiffage a décidé, dans sa séance du 24 février 2011, de fixer la rémunération variable au titre de l'exercice 2010 de M. Jean-François Roverato, Président-Directeur Général, à 550 000 euros et à 275 000 euros pour les six premiers mois de l'exercice 2011.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011, date à laquelle les fonctions de Président et de Directeur Général seront séparées, la rémunération du Président sera uniquement fixe sur une base annuelle de 580 000 euros.